



Texte biblique

1 Jésus va au mont des Oliviers. 2 Le matin suivant, de bonne heure, il retourne dans le temple, et tout le monde vient auprès de lui. Jésus s'assoit et se met à enseigner. 3 Les maîtres de la loi et les Pharisiens amènent une femme et ils la placent devant tout le monde. On vient de la surprendre en train de commettre un adultère. 4 Les maîtres de la loi et les Pharisiens disent à Jésus: « Maître, on a surpris cette femme juste au moment où elle commettait un adultère. 5 Dans la loi, Moïse nous a commandé de tuer ces femmes-là en leur jetant des pierres. Et toi, qu'est-ce que tu dis? » 6 Ils disent cela pour lui tendre un piège. En effet, ils veulent avoir une raison pour l'accuser. Mais Jésus se baisse et il se met à faire des traits sur le sol, avec son doigt. 7 Les maîtres de la loi et les Pharisiens continuent à l'interroger. Alors Jésus se redresse et leur dit: « Parmi vous, celui qui n'a jamais commis de péché, qu'il lui jette la première pierre! » 8 Ensuite, Jésus se baisse de nouveau et il se remet à faire des traits sur le sol. 9 Quand les gens entendent ces paroles, ils s'en vont l'un après l'autre, les plus vieux d'abord. Jésus reste seul avec la femme, et elle est toujours là devant lui. 10 Jésus se redresse et lui dit: « Où sont-ils? Personne ne t'a condamnée? » 11 La femme lui répond: « Personne, Seigneur. » Jésus lui dit: « Moi non plus, je ne te condamne pas. Tu peux t'en aller, et maintenant, ne commets plus de péché. »

Jean 8.1-11 (traduction Parole de Vie).

Note : Pour ce que la loi de Moïse ordonne en cas d'adultère, lire Lévitique 20.10 et Deutéronome 22.22-26. Remarquer qui est concerné.

A l'époque de Jésus, cette loi était rarement appliquée ; la décision était du ressort du tribunal religieux juif (le Sanhédrin), mais seule l'autorité romaine pouvait l'appliquer.